



Déclaration de conformité **CE**

Je soussigné(e) Janice HERRMANN, société Matfer, 9/11 rue du Tapis vert 93261 Les Lilas , agissant en qualité de RSE groupe & Affaires réglementaires, déclare que l'(les) objet(s) référencé(s) sur notre catalogue de la façon suivante:

Ce/ces produits est/sont fabriqué(s), sous sa seule responsabilité, par: Shenzhen Alpha Product Testing Co., Ltd Building i, No.2, Lixin Road, Fuyong Street, Bao'an District, 518103 Shenzhen City, Guangdong Province, PR China

Dénomination	Famille de matériaux et composants*	Code article
thermometre ir laser circulair	Matériels électriques n° certificat EMC : T1881353 XX, rapport de test n° : SZARR190301028-XX	250556

* dans le cas de matériaux multicouches, les composants au contact de l'aliment sont précisés de l'intérieur vers l'extérieur (le cas échéant les barrières fonctionnelles sont précisées)



Répond(ent) aux exigences établies dans les règlements ou directives européennes, décrets et arrêtés français et autres suivants, relatifs aux matériaux et objets en :

Matériels électriques

NORME EN 61000-6-3:2007+A1:2011+AC:2012
DIRECTIVE 2014/30/UE
NORME CEI OU NF EN 61000-6-1:2017



Dans les conditions normales et prévisibles d'emploi n'entraînant aucune modification inacceptable de la composition ou une altération des caractères organoleptiques de la denrée alimentaire, ce/ces objet(s) est/sont apte(s):

- Conforme à la norme RoHS (directive 2011/65/UE + (EU) 2015/863), dans la composition des éléments du mécanisme et de l'électronique, et dans celle des pièces constitutives de l'habillage.
En particulier, absence de: Pb Hg Cd Cr 6 PBB PBDE
- Est(sont) soumis à valorisation des DEEE (directive 2012/19/UE).

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des éléments suivants:

- Déclaration UE de conformité (du fabricant ou du metteur sur le marché).

Cette déclaration est valide uniquement pour le matériau ou l'objet tel que livré (emballage vide), et tant qu'il n'y a pas de modification réglementaire ou de changement susceptible d'entraîner une modification de l'inertie du matériau ou de l'article.

En toute hypothèse, la conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de maintenance et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.

En cas de changement des caractéristiques du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en œuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume, alors, seule la responsabilité.

Cette déclaration devra être renouvelée dans tous les cas où la conformité à ce qui précède n'est plus assurée et en cas de changement de la réglementation.

Les Lilas, le 05/12/2022

Janice HERRMANN, RSE groupe & Affaires réglementaires

